

Déclaration commune CGT, FSU, Solidaires du 9 mars 2016

Après les lois dites de *Sécurisation de l'Emploi*, facilitant les procédures de licenciements,

Après les lois *Rebsamen*, réduisant les droits des élu-e-s du personnel, fragilisant le CHSCT et les droits d'expertise,

Après les lois *Macron* autorisant le travail du dimanche et dépénalisant la délinquance patronale,

Après le *Pacte de Responsabilité* et ses **40 milliards d'euros par an** de cadeaux aux actionnaires et zéro emploi créé !

Le Gouvernement achève son œuvre de malheur avec le sinistre projet de loi « Travail », porté par le trio Gattaz, Valls, Macron, avec l'aval appuyé de Hollande et le service commercial de madame El Khomri.

Ce projet de loi entend « sécuriser les entreprises » et soi-disant « les salarié-e-s ».

Sécuriser l'entreprise, d'ailleurs le terme est inexact car en facilitant les plans de licenciements, ça n'aide pas les entreprises. Par contre en réalité ce que ce gouvernement veut, c'est sécuriser davantage les actionnaires.

Le projet de loi le fait brutalement au **détriment des droits des salarié-e-s et du Code du Travail. Jugez-en vous-même :**

- Demain, une direction d'entreprise pourra décider d'un plan social sans avoir de réelles difficultés économiques ;
- Demain, un patron, au chantage, pourra imposer une baisse des salaires et changer le temps de travail ;
- Demain, après un accord collectif, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié-e pour cause réelle et sérieuse ;
- Demain, en cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale sera plafonnée à 15 mois de salaire ;
- Demain, il suffira d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées ;
- Demain, une mesure pourra-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats ;
- Demain, les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos ;
- Demain, les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures pourront être fractionnées ;
- Demain, les apprenti-e-s mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine ;
- Demain, le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, sera étendu ;
- Demain, La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) ne sera plus garantie par la loi, ...

Mais dans cette spirale régressive, Manuel Valls ose encore plus :

Les accords d'entreprises pourront déroger aux dispositions du Code du Travail dans un sens plus défavorable aux salarié-e-s.

C'est par-là même, la fin du code du travail !

Si nous laissons faire, la prochaine étape, c'est le retour de l'esclavage !

Pour sortir de la spirale infernale de cette crise économique et sociale, dont les jeunes sont les premières victimes. Ce qu'il faut mettre en œuvre bien au contraire, ce sont de nouvelles protections pour les salariés, des droits nouveaux pour mieux les protéger tout au long de leur carrière professionnelle !

Pour relancer l'emploi et l'économie, les deux leviers incontournables qui doivent être mise en œuvre :

- c'est l'arrêt des politiques d'austérité par l'augmentation générale des salaires ;
- c'est lancer un nouveau plan de réduction du temps de travail sans perte de salaire.

C'est le sens des propositions alternatives et progressistes que formulent nos organisations syndicales auprès du gouvernement.

Chers amis, chers camarades, nous vous le disons très solennellement, c'est dans la rue que cela va se jouer.

Un rendez-vous unitaire est déjà acté avec le jeudi 31 mars.

Préparons-nous, aidons-nous à grossir encore les prochains rendez-vous ! Et il en faudra d'autres !

Un rendez-vous unitaire est déjà acté avec le jeudi 31 mars

Partout, dans les entreprises, dans les lycées, organisez-vous pour préparer les prochaines journées d'actions !

Salariés, étudiants, privés d'emploi, c'est tous ensemble que nous gagnerons !